

PROCÈS-VERBAL CPD N° 3
DU 26 MAI 2026
En visioconférence

Présidence

Christine NUISSIER

Présents

Raymonde BELLEVÈGUE – Laurence BILLY – Catherine BRIU – Lucile GOVAÈRE
Nathalie LE RU – Michel MARLE – Florence PARIS – Martine PRÉVOST – Florian TAILLEZ
Jacques TUFFIÈRE

Présents (référénts régionaux)

Aymeric BRASSEUR – Isabelle CHARON – Martine CHORVOT – Jean-Luc DAGOUMEL
Zoé FIRMIN – Michel LETOQUEUX – Jean SALOMÉ

Invités

Jean GRACIA (Président de la FFA) – Bradley BELO (Juriste – référent éthique et intégrité)

Excusés

André BENHENNA – Frédéric DEPIESSE – David HOAREAU – Michel HUERTAS
Patrick JULIEN – Jean-Louis LAPORTE – Gérard LATERRASSE

- Début de la réunion : 18h34 -

1. HOMMAGE À JOËL JOLLIT

Le Comité de Prévention Dopage (CPD) a été informé de la disparition de Joël JOLLIT, ancien membre éminent de la lutte antidopage pendant plusieurs années. Ancien Vice-président de Ligue et Président de commission disciplinaire, le CPD tient à rendre hommage à un homme compétent, remarquable et discret, qui s'est pleinement investi et a fortement contribué à la lutte antidopage.

2. PROPOS INTRODUCTIFS DE JEAN GRACIA

Le Président de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) a tenu à être présent pour exprimer toute sa gratitude envers chacun des membres du CPD ainsi qu'à ses référents régionaux pour le travail accompli à ce jour.

Le Président rappelle que la lutte antidopage demeure un sujet important pour la Fédération. A cet égard, le Président souhaite aborder deux sujets d'actualité.

Tout d'abord, le Président indique avoir eu une réunion, au cours du mois de mai, avec *World Master Athletics*. Celle-ci portait sur la volonté d'étendre les règles de localisation à la catégorie Masters. Toutefois, une telle extension nécessite d'importantes ressources humaines et financières. De plus, il est précisé que certaines lacunes sont encore observables pour les catégories où les règles de localisation sont actuellement en place.

Ensuite, le Président souhaite revenir sur les “*Enhanced Games*” de Las Vegas. Il s’agit d’une compétition où le dopage est autorisé et encadré. Il a rappelé que l’organisation de ces jeux va à l’encontre de toutes les valeurs portées par le monde du sport. Selon lui, le danger réside particulièrement dans le message porté aux jeunes athlètes qui pourraient être attirés par ce genre de compétition. Le Président assure que des échanges auront prochainement lieu avec l’Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) et l’Unité d’Intégrité de l’Athlétisme (AIU) sur ce sujet.

Enfin, conscient des difficultés de communication qui ont pu exister sur les compétitions de running, le Président se dit prêt à ouvrir un espace de dialogue. Cet échange aura lieu entre le Président de la Commission Nationale de Running (CNR) et des membres du CPD. L’objectif est d’étudier la présence, lors des contrôles, d’escortes déjà formées par la Fédération.

3. ACTUALITÉS GÉNÉRALES

A. Journée d’échanges autour de l’expertise collective INSERM¹ « Dopage et pratiques dopantes en milieu sportif » à l’UNESCO²

Le 24 avril 2026 s’est tenue, à l’UNESCO, une rencontre marquée par la présentation de la synthèse de l’expertise collective commandée par le ministère des Sports autour des pratiques dopantes dans le sport. Un groupe pluridisciplinaire d’une douzaine d’experts a été mobilisé pendant trois ans pour fournir une analyse transversale de ce sujet. Ce travail a permis de dresser un état des lieux exhaustif des conduites dopantes, touchant tant l’élite que le sport amateur et récréatif.

Un focus a notamment été fait sur les compléments alimentaires. L’analyse démontre que si, auparavant, ces derniers étaient consommés pour la performance, la situation est aujourd’hui beaucoup plus nuancée. Certains en consomment désormais uniquement pour améliorer leur « physique ». Aujourd’hui, les compléments alimentaires sont très consommés dans les salles de sport privées, ce qui rend l’action du gouvernement moins facile. De plus, la législation autour de ces produits n’est pas aussi complète que souhaité à ce jour, d’autant que le suivi médical des sportifs amateurs n’est pas aussi poussé que pour le haut niveau.

Le rapport a donc vocation à sensibiliser le mouvement sportif français sur ce point.

B. Colloque sur la lutte antidopage

Ce colloque a notamment été marqué par la présence du Président de la FFA, Jean GRACIA, de l’ancienne ministre de la Jeunesse et des Sports Marie-George BUFFET ainsi que Frédéric DEPIESSE, médecin fédéral en charge de la lutte antidopage.

Il a été rappelé qu’en France, à ce jour, peu de mesures sont mises en place sur l’espace santé. En matière d’antidopage, l’accent est plutôt mis sur les contrôles réalisés au haut niveau. S’agissant des compléments alimentaires, il a été avancé que ceux-ci représentent un marché bien particulier, compte tenu de leur statut juridique, pour lequel d’énormes profits sont réalisés. À cet égard, il est souhaité que le mouvement sportif français dans son ensemble puisse se mobiliser pour exercer une influence sur la législation, notamment au regard des problématiques de santé touchant les jeunes pratiquants. Enfin, une emphase a été faite sur l’enjeu et les dangers de ces compléments pour la santé, tant physique que psychologique, des usagers.

Le rôle des escortes a également été rappelé. En tant que véritable « bras armé » de l’AFLD, ces dernières ont tous les droits d’intervenir sur les compétitions où elles sont déployées.

¹ Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

² Organisation des Nations Unies pour l’Éducation, la Science et la Culture

Globalement, ce colloque est une satisfaction pour toutes les parties prenantes. De vifs remerciements sont adressés au club local ainsi qu'à la commune. Le maire est un ancien sportif ayant un fort attrait pour les questions liées à la lutte antidopage. Il a démontré un fort intérêt dans l'organisation de cet événement.

C. Point sur les contrôles avec l'AFLD

Il est rappelé que, depuis le début de l'année 2026, une permanence a été mise en place au sein du CPD. Elle vise à organiser les contrôles en cas de records, ces derniers étant nécessaires à leur homologation. Sur ce point, les informations utiles, notamment les contacts indispensables à la mise en œuvre de ces contrôles, sont disponibles sur le site internet de la FFA. À cet égard, il est souhaité qu'une ligne officielle, émanant de la FFA, soit ouverte. Cela permettrait à plusieurs membres du CPD de se relayer afin de ne pas faire reposer cette charge sur une seule personne.

Par ailleurs, il est rappelé que dans un objectif de prise en charge rapide de la situation par les services de la FFA et de l'AFLD, il est nécessaire de fournir toutes les informations utiles sur le record établi ainsi que sur les athlètes concernés (nom, prénom, adresse...).

Afin d'améliorer la collaboration avec l'AFLD et la prise en charge des demandes d'homologation, un problème étant survenu sur une demande récente, une réunion est prévue avant la fin de la saison sportive. Elle aura pour but d'évoquer toutes les parties prenantes, de rappeler les processus mis en place ainsi que les rôles de chacun dans l'organisation des contrôles.

Aussi, il est souhaité que le rôle des escortes soit clarifié, notamment s'agissant des escortes externes. Celles-ci sont actuellement désignées par l'AFLD, parfois aux dépens des escortes de la FFA.

4. ACTUALITÉS SUR LA POLITIQUE FÉDÉRALE DE PRÉVENTION DU DOPAGE ET DES CONDUITES DOPANTES

Les avancées de la politique fédérale de prévention du dopage et des conduites dopantes sont présentées au CPD et aux référents régionaux :

- des actions d'éducation au sein de Pôles France ont été réalisées au cours du dernier trimestre ;
- l'obligation de formation par e-learning via la plateforme *I Run Clean* a été mise en place pour le personnel de l'encadrement médical et paramédical ; celle-ci va bientôt être étendue au personnel de l'encadrement sportif ;
- la procédure relative au suivi des athlètes des groupes cibles et de contrôle a été rédigée et doit être diffusée avant d'être suivie par les référents antidopage ;
- une première version d'un répertoire des acteurs chargés de mission d'éducation a été établie ;
- après plusieurs réunions, un groupe de travail portant sur la tenue d'un stand mobile lors des Championnats de France-Avenir (du 16 au 19 juillet) a rendu une première version du projet. Des réunions pratiques avec les services de communication, d'organisation, marketing et de moyens généraux sont en cours pour fournir plus de moyens à cette action ;
- un webinaire portant sur les obligations de localisation des sportifs des groupes cibles et de contrôle a été effectué au cours du mois de février et devrait être prochainement reconduit ;
- une procédure de demande de contrôle en cas de record a été rédigée.

5. PAROLE AUX RÉFÉRENTS RÉGIONAUX ANTIDOPAGE

En préambule, il est rappelé les missions du référent régional antidopage lequel doit :

- veiller à la bonne organisation des contrôles antidopage dans sa Ligue ;
- organiser la formation des escortes et des délégués fédéraux et experts dans sa région ;
- vérifier, en compétition, que les acteurs du contrôle antidopage sont des escortes et délégués licenciés FFA ;
- être un conseiller auprès de sa Ligue et des clubs en matière de lutte antidopage ;
- appliquer le programme de formation du CPD sur la prévention du dopage ;
- vérifier que les rapports Ligue et FFA sur les contrôles antidopage effectifs sont correctement établis et diffusés ;
- faire remonter rapidement tout incident auprès de la Présidente ou de la Secrétaire du CPD ;
- respecter l'ensemble des engagements en lien avec l'éthique et la déontologie dans l'athlétisme.

Globalement, les référents régionaux antidopage estiment qu'il existe une réelle différence entre le nombre de personnes détentrices d'un diplôme en lien avec l'antidopage et la volonté de certains de s'engager réellement dans cette matière. Les référents estiment que cela rend difficile la mission de désignation des escortes et délégués.

Par ailleurs, les référents souhaitent témoigner toute leur satisfaction quant aux différentes formations relatives aux délégués fédéraux et experts dispensées par l'Organisme de Formation de l'Athlétisme (OFA) lors du trimestre précédent.

Pour les territoires d'Outre-mer, les référents régionaux témoignent de difficultés certaines dans la mise en place des missions relatives à l'organisation des formations des escortes et des délégués fédéraux. Cela s'explique notamment par les coûts importants engendrés par les déplacements vers la métropole. S'agissant des référents en place en métropole, ils indiquent que les formations continuent d'être mises en œuvre, en lien étroit avec l'OFA.

D'autres territoires témoignent également du peu de contrôles effectifs établis, ce qui engendre de la frustration et de la déception pour certaines escortes et délégués. Sur ce point, il est rappelé que la stratégie de contrôle ne dépend pas de la FFA et qu'il n'est malheureusement pas possible, faute de moyens humains et financiers, de déployer des contrôles sur toutes les compétitions autorisées sur le territoire. Certains référents indiquent mettre alors en place des simulations, pour mobiliser leurs effectifs.

6. ÉTAT DES LIEUX MENSUELS DES FORMATIONS DISPENSÉES PAR L'OFA

Bilan des diplômes obtenus pour la filière antidopage à date

Qualif/mois	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	08/26	09/26	10/26	11/26	12/26	Total
Escortes ADE	14 F + 17 H	4 F + 4 H	32 F + 25 H	38 F + 28 H	33 F + 33 H								285
Délégués ADDF	0 F + 1 H	2 F + 9 H	3 F + 6 H	4 F + 11 H	0 F + 0 H								36
Délégués ADDN	0	0	0	0	0								0
Total / mois	14 F + 18 H	6 F + 13 H	35 F + 31 H	42 F + 39 H	33 F + 33 H								341

Parité F/H sur la formation antidopage à mai 2026							
Sexe	Escortes ADE	Délégués ADDF	Délégués ADDN	Cumul et %			
F	101	49 %	9	25 %	0	%	110 46 %
H	104	51 %	27	75 %	0	%	131 54 %
Totaux	205		36		0		241

Proposition de validation du candidat Guy DUPÊCHOT

La validation du candidat Guy DUPÊCHOT à la fonction de délégué expert (ADDN) est approuvée à l'unanimité par les membres du CPD.

7. PROCHAINES RÉUNIONS

La réunion suivante, en visioconférence, avec les membres du CPD est fixée le jeudi 17 septembre 2026 à 18h30.

Une réunion avec les référents régionaux antidopage est prévue le 20 octobre à 18h30.

- Fin de la réunion : 20h52 -



Nathalie LE RU
SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Christine NUISSIER
PRÉSIDENTE DU CPD